



RC

Règlement de consultation

Marché de restauration

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 28/02/2024 à 15h00

Marché de prestation de service pour la fabrication et la distribution de repas et de snacks destinés au service de restauration du lycée Alexandre Yersin à Hanoi



1 Table des matières

OBJET	3
CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
ETAT DES LIEUX	3
TYPE ET DURÉE DE MARCHÉ	3
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	4
5.1 Retrait des dossiers par voie dématérialisée	4
5.2 Contenu du dossier de consultation des entreprises	4
5.3 Modification de détail au dossier de consultation	4
PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
6.1. – Pièces de la candidature	5
6.2. – Pièces de l'offre	
6.1.2. – Présentation technique divisée en 4 parties	
6.2.2. – Présentation financière	
JUGEMENT DES OFFRES	
CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	7



Marché de prestation de service pour la fabrication et
la distribution de repas et de snacks pour le service de
restauration du lycée Alexandre Yersin

DESCRIPTIF

1. OBJET

Le présent document a pour objet de préciser les données de bases et le contenu des prestations nécessaires à la fourniture des repas en liaison chaude et leur service auprès des locaux du lycée français Alexandre Yersin à Hanoi.

Le site concerné par le présent marché est situé : est le lycée français Alexandre Yersin– LFAY, 44 pho Gia Thuong , Ngoc Thuy, Long Bien, Hanoi République Socialiste du Vietnam.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le présent marché est lancé dans le cadre des dispositions règlementaires relatives aux marchés publics. Il est mono attributaire, passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes en procédure adaptée.

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt jours (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le présent marché n'est pas alloti.

3. ETAT DES LIEUX

Des visites OBLIGATOIRES sont prévues aux dates suivantes :

- ***Du 29 janvier au 2 février 2024. Le candidat devra préalablement confirmer son intention de se rendre aux visites par mail auprès de M SY Secrétaire Général du Lycée : sg@lfay.com.vn ou sy.cheikh@lfay.com.vn***

Après la visite, le candidat recevra de l'administration une attestation de visite à joindre au dossier.

L'offre du candidat qui ne se présentera pas aux visites prévues sera écartée.



4. TYPE ET DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée de 2 ans ferme à compter de son début d'exécution prévu le 1^{er} septembre 2024.

Il sera ensuite reconduit de manière tacite 3 fois, tous les mois de septembre pour une période de 12 mois.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché auprès du titulaire, il informe celui-ci de sa décision au plus tard 2 mois avant la fin de validité du marché par lettre recommandée avec accusé réception.

La non-reconduction du marché n'ouvre droit à aucune indemnité ni à aucun dédommagement au profit de son titulaire. Le titulaire est tenu par ses obligations contractuelles jusqu'à la fin de la période de validité du marché et des bons de commandes en cours. Les bons de commande ne peuvent être conclus que pendant la durée de validité du marché. Néanmoins, ils peuvent continuer à s'exécuter après son terme.

5. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

5.1 Retrait des dossiers par voie dématérialisée

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet du lycée à l'adresse suivante : <https://www.lfay.com.vn>

Les soumissionnaires peuvent, gratuitement et anonymement consulter l'avis et retirer le dossier de consultation (DCE) sur le site du lycée

Pour lire les documents mis à disposition sur ce site, les candidats doivent disposer des logiciels suivants : .doc (Word), .rtf, .xls (Excel), .pdf (Acrobat Reader), .zip (Winzip), .pdf (Acrobat Reader).

Il est recommandé aux candidats d'indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les éventuelles modifications ou précisions apportées aux documents de la consultation.

Il est également nécessaire que le candidat vérifie très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

5.2 Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :



- L'avis du marché de restauration
- Le dossier d'appel d'offre et ses annexes (annexe 2, 3, 4, 5 6,7)
- Le présent règlement de la consultation (RC),
- L'annexe financière (annexe 1)
- Le cadre du mémoire technique.

5.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le Lycée Français Alexandre Yersin se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en français. Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1. – Pièces de la candidature

Le candidat doit fournir :

- La licence de l'entreprise, octroyée par les autorités vietnamiennes et indiquant que l'entreprise est autorisée à exercer la restauration collective.
- Une copie des attestations et certifications sanitaires octroyées par les autorités vietnamiennes pour les locaux de l'entreprise au cours de l'année 2023.
- l'attestation de visite des locaux
- Un relevé d'identité bancaire

6.2. – Pièces de l'offre

- L'Acte d'engagement
- Le bordereau des prix unitaires
- Le cadre mémoire technique

Les protocoles de dératisation, désinsectisation, de nettoyage et de désinfection demandés au chapitre IV ainsi que la liste des équipements et des matériels



La liste des fournisseurs de denrées (cf. formulaire en annexe), qui devra être réactualisée à chaque changement de fournisseur.

- L'attestation d'assurance

La transmission de documents non-valides entraînera l'élimination des offres

6.2.2. – *Présentation financière*

- 1) L'acte d'engagement (A.E.), accompagné relevé d'identité bancaire. « La signature de l'acte d'engagement n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer l'acte d'engagement. »
- 2) L'annexe financière dûment complétée comprenant le coût global se décomposant en :
 - coût du personnel ;
 - coût des matières premières ;
 - coût d'exploitation ;
 - marge d'exploitation.
- 3) Le cahier des charges particulières (CCP), à **accepter sans modification, daté et signé**,
- 4) Présentation de toutes les améliorations proposées afin de réaliser les objectifs du marché en conformité avec le cadre du mémoire technique.

1-1 Les offres et tous les documents liés au marché ainsi que les documents transmis seront rédigés en français.

Avant le 28/02/2024 - 15h (délai de rigueur).

Les offres qui seraient déposées après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs.

La Direction procédera dans un premier temps à la vérification de toute la documentation demandée et procédera ensuite à l'analyse de l'offre économique.

7 JUGEMENT DES OFFRES



Seules les offres (comprenant tous les documents exigés) reçues au plus tard à la date et heure limites fixées au présent RC sont ouvertes et analysées par l'acheteur.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre :

- les offres inappropriées, inacceptables et jugées anormalement basses sont éliminées ;
- les offres jugées irrégulières pourront être régularisées à la demande de l'acheteur dans un délai précisé lors de la demande.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée notamment en fonction des critères suivants avec leur pondération :

- 1- Prix de la prestation (30%)
- 2- Valeur technique (70%)
 - Crédibilité économique et fonctionnelle de l'offre (40%)
 - Qualité et traçabilité des produits (30%)

La Commission d'examen des offres sera seule compétente afin d'estimer la qualité des offres présentée.

Le marché public est attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base des critères définis ci-après :

Critère 1 – Prix des prestations : 30 points

Noté sur 30 points et représentant 30% de la note globale.

La note du critère Prix est calculée comme suit :

Note Prix de l'offre = (Prix de l'offre la moins élevée/Prix de l'offre du candidat noté) x 30

Ce critère sera apprécié au regard du montant total global en VND, indiqué dans l'annexe financière (BPU).

Le prix sera calculé sur une simulation prenant en compte les prix unitaires et le nombre total des repas sur une journée.

Critère 2 - Valeur technique : 70 points

Noté sur 70 points et représentant 70% de la note globale.

L'offre du candidat sera évaluée sur la base du **cadre mémoire technique**, selon des sous-critères suivants :

- Crédibilité économique et fonctionnelle de l'offre (40 points)
- Qualité et traçabilité des produits (30 points)

Les candidats seront classés sur une note totale de 100 points.

8.3 Détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse



La commission attribue le marché au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global, au terme d'un classement opéré par application des critères et sous-critères pondérés cités ci-dessus.

La somme des notes obtenues au titre des différents critères d'attribution détermine la note globale obtenue par les soumissionnaires, lesquels font l'objet d'un classement.

Le candidat retenu sera celui ayant obtenu après addition de points, la somme de points la plus élevée. Si plusieurs soumissionnaires obtiennent la même somme de points, le nombre de points attribués pour le critère technique sert à départager les soumissionnaires concernés.

8 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers en format papier devront être envoyés directement au lycée par voie postale à l'adresse indiquée ou à remettre directement à Monsieur SY, Secrétaire Général du Lycée, au bureau C318 dans le bâtiment de l'administration. S'adresser directement aux gardiens à l'accueil du lycée qui se chargera de vous conduire ou de vous indiquer le bureau.

Un accusé de réception sera délivré à tous les candidats ayant déposé leur offre.

Tout dossier qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites sera considéré comme hors délai.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les demandes de renseignements devront être adressées à Monsieur le Secrétaire Général. Ces demandes doivent être adressées au plus tard le **20 février 2024** sg@lfay.com.vn copie à proviseur@lfay.com.vn

A Hanoi le 16 janvier 2024

Le pouvoir adjudicateur,

Madame la Proviseure du Lycée Français Alexandre Yersin Agissant en vertu d'une délégation de signature de la directrice générale de l'AEFE.

